

12 mars 1973

Réponse verbale (11 440) Postulat Ziegler du 6.10.1972;
Réorganisation de la diplomatie suisse.

Département politique. Proposition du 8 mars 1973 (annexe).

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

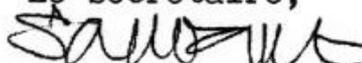
La réponse au postulat Ziegler est approuvée (voir annexe).

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 5 pour information
- BK 4 (Hb 1, Br 1, Sa 1, AS 1) " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,





EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

a.122.3 - LA/swd

a.151.0

Berne, le 8 mars 1973

Confidentielle

Distribuée

A u C o n s e i l F é d é r a l

Le Conseiller national Ziegler a déposé en date du 6 octobre 1972 un postulat demandant une réorganisation de la diplomatie suisse.

La teneur de ce postulat était la suivante:

"306.(11440) P Ziegler- Réorganisation de la diplomatie suisse

Les transports internationaux, la naissance des organisations multilatérales et l'interdépendance institutionnelle et politique croissante des Etats ont changé fondamentalement les données de notre diplomatie.

Or notre diplomatie travaille selon un organigramme qui, dans ses lignes essentielles, date du XIXe siècle. Une réorganisation est urgente.

Il convient notamment d'examiner quel sens peuvent avoir aujourd'hui de coûteuses et nombreuses ambassades installées à l'étranger.

L'indiscutable bonne volonté de certains de nos ambassadeurs résidents ne compense plus désormais l'absence de spécialistes bien formés et d'ambassadeurs itinérants, tels qu'ils ont été créés par les Etats scandinaves.

Le Conseil fédéral est invité à procéder à une réorganisation fonctionnelle de notre diplomatie, en particulier d'examiner quelles ambassades coûteuses peuvent être fermées pour être remplacées par des agences consulaires et quels ambassadeurs résidents peuvent céder leurs fonctions à un nombre réduit d'ambassadeurs itinérants efficaces."

./.

En conséquence, le Département politique a l'honneur de proposer que le Conseil fédéral donne à ce postulat la réponse ci-annexée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Celio

Annexe: 1 projet de réponse

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Berne, le 8 mars 1973

REPONSE AU POSTULAT ZIEGLER

Réorganisation de la diplomatie suisse

M. Jean Ziegler propose une réorganisation de la diplomatie suisse. Le Conseil fédéral relève d'emblée qu'il est totalement erroné de prétendre que le service extérieur suisse travaillerait selon un schéma du XIXe siècle; il y a là une méconnaissance de la réalité qui étonne, mais le Conseil fédéral est heureux que M. Ziegler lui donne ainsi la possibilité de répondre en détail, plus tard, sur ce point.

Disons simplement qu'au XIXe siècle - prenons 1848 par exemple où la Confédération maintenait deux légations, Paris et Vienne, 7 consulats généraux, 31 consulats et 3 vice-consulats - il n'y avait ni structure, ni organigramme mais un modeste service extérieur organisé presque uniquement en fonction du contact indispensable avec nos colonies suisses à l'étranger et de la protection de leurs membres.

En revanche, depuis la seconde guerre mondiale le département politique a procédé à des réformes de structure capitales qui en feront un instrument adapté aux nécessités du monde d'aujourd'hui - établissement de relations avec les pays ayant accédé à l'indépendance, extension de la diplomatie multilatérale, aide au développement, représentation d'intérêts étrangers, etc. -.

Il est exact que nous avons aujourd'hui un réseau assez dense de représentations et de postes à l'étranger. Si le nombre de nos ambassades a doublé depuis la fin de la guerre, c'est la conséquence directe de l'application du principe de l'universalité de nos relations diplomatiques, en particulier du désir du Parlement de voir les états du tiers monde ayant accédé à l'indépendance être traités en partenaires égaux, ce qui allait de soi pour la Suisse.

./.

Dans ce contexte le Département politique s'est gardé de toute politique de prestige. Il a recouru à la solution efficace et économique de la multi-accréditation qui permet de tenir compte de l'importance de nos colonies suisses, des échanges commerciaux et des centres de gravité de notre coopération au développement.

Contrairement à ce que pense l'auteur du postulat, le Département politique forme depuis 1955 des spécialistes dans le domaine politique, économique, du développement, dans les langues difficiles et recourt à la collaboration, ici et là, de spécialistes économiques, financiers et agricoles venant de l'extérieur. On pourrait certes faire plus, mais il convient de ne pas oublier les limites d'un petit pays, la taille modeste de notre service extérieur et enfin les implications financières de la formation de spécialistes.

Remplacer les ambassadeurs résidents par des ambassadeurs itinérants est une proposition qui sera étudiée; dans l'état de nos connaissances, cette institution ne semble pas être l'oeuf de Colomb, aucun des états approchés, scandinaves notamment, ne déclare l'avoir employé ni ne songe à le faire. Relevons en passant que nos ambassades ne pourraient en tout cas pas être remplacées par des agences consulaires.

En conclusion le Conseil fédéral accepte le postulat, qui lui donnera l'occasion bienvenue d'un rapport détaillé qui permettra au Parlement d'être bien renseigné sur un sujet qui en vaut la peine.